

L'INTERVIEW

redaction@sonapresse.com

Séverin Maxime Anguilé : "Les évacuations sanitaires nous ont posé quelques problèmes"

SITUATION de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), accusations de rétrocommissions sur les filets sociaux, etc., son directeur général livre dans cet entretien sa part de vérité.

Propos recueillis par Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

L'union : Quelle est la situation de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) alors qu'elle est sur le point, comme d'ailleurs la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss), de passer sous gestion privée ?

Séverin Maxime Anguilé : Je tiens d'abord à rappeler que la Cnamgs a réalisé son premier résultat excédentaire de deux milliards de francs en 2022. Ce résultat démontre que la situation comptable de la Caisse est bonne, en dépit de difficultés de règlement des prestations sociales et sanitaires dans le temps. En effet, nous rencontrons des difficultés qui sont liées à des facteurs exogènes. C'est-à-dire que la Cnamgs est tributaire des règlements qui sont faits par le Trésor public. À savoir le reversement de la CSS (Contribution spéciale de solidarité, ndlr) pour le financement du Fonds des Gabonais économiquement faibles et le reversement des cotisations pour les agents publics. Pour exemple, la Caisse a procédé au règlement des dépenses sanitaires et sociales, pour l'année 2022, à 98 %, soit un montant de 96 milliards, dont une partie a été réglée en 2023. Malgré les efforts de l'État, nous rencontrons toujours quelques difficultés entre le reversement des recettes du Fonds des agents publics, celui des Gabonais économiquement faibles et le règlement des prestations sociales y relatives. La situation des Fonds du secteur privé est bonne et a connu une nette amélioration après la Covid ; et ce sont ces cotisations qui permettent aujourd'hui de prendre en charge

les prestations des assurés du secteur privé, le financement d'une partie de la dette des Fonds 2 et 3, et de contribuer entièrement au fonctionnement et à l'investissement au sein de la Cnamgs.

Comment appréciez-vous donc le passage en mode de gestion privée ?

- Il faut dire qu'il s'agit d'une recommandation de la Cipres (Conférence interafricaine de prévoyance sociale, ndlr). Cette recommandation est déjà intégrée dans le corpus légal et réglementaire de la Caisse depuis 2007. Il s'agit tout simplement de renforcer la gouvernance de la Cnamgs par l'élection du président du Conseil d'administration par ses pairs et du choix du directeur général par appel à candidature. Cette disposition a conduit le président de la Transition Brice Clotaire Oligui Nguema à affirmer le renforcement de la gouvernance des organismes de prévoyance sociale, pour améliorer la qualité des services offerts aux assurés.

Beaucoup pensent que les évacuations sanitaires sont un domaine mal géré par votre administration. Ils estiment qu'on dépense énormément d'argent qui pourrait être réinvesti dans les hôpitaux locaux. Comment fonctionne le service qui y est dévolu et combien coûte-t-il à la Cnamgs chaque année ?

- Effectivement, les évacuations



Séverin Anguilé, directeur général de la Cnamgs, s'attèle à réformer cette entité.

sanitaires nous ont posé quelques problèmes. En 2022, nos dépenses ont été de 12 milliards contre 5 milliards en 2021, soit une hausse de 140 %. Cette augmentation considérable est notamment due à la hausse du nombre d'évacués sanitaires qui est passé de 576 en 2021 à 859 en 2022. Il faut noter que l'an dernier, nous avons évacué près de 337 Gabonais économiquement faibles dont la prise en charge est financée à 100 % par la Caisse. Les problématiques des évacuations sanitaires sont principalement de deux ordres : l'absence de plateaux techniques, l'insuffisance et le manque de compétences des praticiens locaux. À côté de cela, il faut relever la montée des pathologies lourdes et coûteuses que sont l'oncologie (cancer), la traumatologie, la cardiologie, la neurochirurgie et l'ophtalmologie. Ces difficultés ont été portées à la connaissance du ministre de la Santé et des Affaires sociales afin que des solutions soient trouvées dans le cadre de la politique sanitaire nationale. Du côté de la Cnamgs, nous travaillons à améliorer la qualité du service rendu aux assurés d'une part, et à réduire les coûts des évacuations sanitaires d'autre part. Cela

se passe nécessairement par une réorganisation des services administratif et financier et un audit pour éliminer les facteurs de risques qui en obèrent le bon fonctionnement. Bien entendu, la situation financière des évacuations sanitaires est aujourd'hui tributaire de la mauvaise santé financière de la Caisse. À titre d'exemple, la Cnamgs a une dette de 6 milliards sur la période 2022-2023 auprès de ses partenaires, qui sont des assistants, et qui préfinancent les soins des assurés gabonais en évacuation sanitaire ainsi que leur séjour à l'étranger. Il va sans dire que cette dette accumulée aura donc un effet sur certains points.

Vous administration est accusée de toucher des rétrocommissions sur les filets sociaux, de détourner des fonds et d'entretenir un système de corruption qui s'étend au-delà de la Cnamgs. Que répondez-vous à ces graves accusations ?

- Il faut d'abord rappeler que les missions de la Caisse sont à la fois d'assurer la couverture des risques liés à la maladie et la maternité, ainsi que la distribution des aides sociales de toute nature aux GEF. S'agissant du pan de la garantie sociale, les plus hautes autorités ont mis l'accent sur la prise en charge de cinq cibles prioritaires, à savoir les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées de plus de 60 ans, les conjoints survivants sans ressources, les jeunes en difficulté sociale de 16 à 25 ans et les mères célibataires de moins de 45 ans. Il faut noter, au titre des années 2020 à 2023, que l'État a rencontré quelques difficultés pour mettre à disposition les subventions pour les filets de protection économique et sociale (filets sociaux, ndlr). Ainsi, entre 2022 et 2023, la Caisse a perçu 4,4 milliards qui servent à couvrir les dépenses

consacrées à l'allocation annuelle rentrée scolaire, l'allocation annuelle des personnes vivant avec un handicap, l'aide à la scolarité ou à la formation professionnelle, l'allocation annuelle des conjoints survivants sans ressources, la prise en charge du ticket modérateur santé et les aides techniques (appareils auditifs, réparation de tricycles électriques, dotation de cannes, etc.). Nous rencontrons quelques difficultés dans le cadre des programmes d'aide à la scolarité et à la formation professionnelle.

Plus concrètement, de quoi s'agit-il ?

J'ai pu constater, dès mon arrivée, que les montants alloués ou réclamés par des établissements scolaires privés, pour la prise en charge des enfants de GEF, étaient exorbitants. Ces frais de scolarité étaient compris entre 1 et 2 millions de francs par an et par enfant. Cette situation nous a conduits à revoir les factures réclamées en nous conformant à une instruction de la tutelle qui plafonne les frais de scolarité à 400 000 francs CFA. Nous avons aussi procédé à des contrôles qui ont révélé plusieurs irrégularités dans la tenue des listes. Un rapport avait été transmis, à cet effet, au ministre de tutelle. Nous sommes donc en train de réorganiser la prise en charge et la gestion des assurés, avec la mise en œuvre de nouvelles procédures pour une gestion plus efficace des financements alloués. L'objectif étant de poursuivre les actions d'autonomisation des GEF par des programmes spécifiques de formation, tels que le projet avec l'École 241 pour les métiers du numérique, celui avec l'Agence nationale de formation et enseignement professionnel dédié aux mères célibataires de moins de 45 ans.